

LES INTERPELLATIONS SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE Un Combat sanglant au Congo Français

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LES INTERPELLATIONS SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE DU GOUVERNEMENT

M. JAURÈS achève son discours de vendredi dernier: Il reproche au Gouvernement d'avoir failli à son programme social, proteste contre le voyage du Tsar à Cherbourg et proclame la faillite du parti radical.

M. DEJEANTE reproche au Gouvernement son attitude à l'égard de la classe ouvrière.

M. BUISSON, radical-socialiste, déclare se séparer du Gouvernement et proteste contre la révocation des postiers.

contre les nobles fils du peuple russe. (Vifs applaudissements à l'extrême-gauche.) Eh bien, les socialistes empêcheront ce Tsar de débarquer à Cherbourg. (Mouvement prolongé.) Une voix à droite. Vous oubliez que c'est le Tsar qui a provoqué la réunion de la Conférence de La Haye. (Applaudissements à droite et au centre.)

Protestations des Affaires Étrangères Le Président. — M. Jaurès je ne puis vous laisser tenir un pareil langage. (Très bien, très bien.) M. PIGNON, ministre des Affaires Étrangères. — Le ministre des Affaires Étrangères ne peut laisser passer sans la protestation la plus vive les paroles que vous venez de prononcer. Puisque vous avez fait allusion à l'Angleterre, je vous réponds comme l'a fait le secrétaire d'Etat britannique s'adressant à son collègue qui avait tenu à la Chambre des Communes un langage analogue au vôtre. Le Tsar que nous sommes heureux de recevoir dans notre pays sera accueilli par nous comme un allié, comme un ami de la France, comme l'homme qui travaille le plus efficacement à maintenir la paix internationale qui, d'après ce que vous venez de dire, est l'objet principal de vos vœux. (Vifs applaudissements à droite et au centre. Bruit à l'extrême-gauche.)

Après cette boutade contre l'empereur de Russie, M. Jaurès s'en prend au parti radical, et lui reproche les contradictions entre son programme et ses actes. — Vous n'avez pas su, dit-il, exiger du gouvernement l'application de votre programme quand s'est produite la réforme des Conseils de guerre.

Intervention de M. Dejeante M. Dejeante succède à M. Jaurès à la tribune. Lui aussi fait grief au gouvernement, des mesures de répression employées par lui à l'occasion des grèves et des manifestations socialistes.

Discours de M. Buisson député de Paris M. Buisson a la parole: — Je suis, dit le petit nombre de ceux qui, à l'extrême-gauche, ne peuvent plus suivre le gouvernement. (Mouvement.) Mes amis et moi nous avions salué avec joie l'avènement du ministère à la tête duquel était le fondateur de la conscience française, mais plus les espérances étaient grandes, plus grande a été la déception.

BULLETIN 2 juillet. La Chambre a continué, vendredi, la discussion des interpellations sur la politique générale et a entendu les discours de MM. Jaurès, Dejeante et Buisson. La Commission sénatoriale des finances a désigné M. Gauthier comme rapporteur général du budget de 1910. Nos troupes ont emporté d'assaut un village nègre: Un officier tué, quarante-trois soldats blessés. L'état de santé du général de Galliffet continue d'être inquiétant.

INFORMATIONS La santé du général de Galliffet Paris, 2 juillet. — La santé du général de Galliffet inspire toujours de vives inquiétudes à ses amis et à sa famille. Le malade ne s'alimente plus qu'avec du lait et sa faiblesse est très grande. Le docteur Lereboullet a rédigé, ce matin, le bulletin suivant: « Etat stationnaire assez grave ».

Des chansons de route pour nos troupes Paris, 2 juillet. — M. Chéron vient de décider la mise au concours d'un recueil de chansons militaires destinées soit aux troupes en marche, soit aux troupes en station. Ce recueil devra comprendre à la fois les vieilles chansons françaises et des chansons nouvelles d'un caractère patriotique.

Le lancement du « Danton » Paris, 2 juillet. — Au Ministère de la Marine, on déclare que le lancement du « Danton » aura probablement lieu dimanche après-midi.

Le cardinal Richard s'est rendu devant le Conseil d'Etat, contre l'arrêté de M. de Selves, au nom de l'œuvre du Vœu National.

Un crime politique à Londres Londres, 2 juillet. — Au moment où prenait fin une réunion publique, tenue à l'Impérial Institute, un étudiant hindou nommé « Hinnas » a été à coup de revolver, par M. Curzon Wyllie, officier en retraite du service des Indes, et le docteur Caswale, l'alcade de Shalwar, a été arrêté.

Choses et autres A propos du vote personnel: — Désolant, ce vote personnel. — Il mériterait bien plus agréable de demander à un de mes collègues d'avoir le courage de son opinion.

La liquidation des biens des congrégations au Sénat Paris, 2 juillet. — La Commission sénatoriale chargée d'examiner les liquidations des Congrégations, a approuvé différents rapports de sous-commissions. Le plus important est rédigé en termes très vifs; il semble résumer que les opérations des liquidations n'ont pas été contrôlées assez sérieusement.

Les Chauffeurs de la Drôme devant les Assises

Les attributions des biens ecclésiastiques

Paris, 2 juillet. — Le Ministère des Cultes vient d'adresser, aux préfets, une circulaire relative aux attributions des biens ecclésiastiques. Cette circulaire, dit un communiqué, a pour objet de donner, aux préfets, des instructions précises pour la préparation des décrets qui devront opérer la dévolution des anciens patrimoines des fabriciennes.

Le ministre rappelle que les opérations de la purge légale; grâce à laquelle les biens dont il s'agit seront attribués nets de toute charge culturelle, et de toute dette, vont prendre fin, et qu'il y a lieu de procéder, immédiatement, à la dévolution prescrite par la loi, pour agir aussi rapidement que possible.

Le ministre rappelle que les opérations de la purge légale; grâce à laquelle les biens dont il s'agit seront attribués nets de toute charge culturelle, et de toute dette, vont prendre fin, et qu'il y a lieu de procéder, immédiatement, à la dévolution prescrite par la loi, pour agir aussi rapidement que possible.

Le ministre rappelle que les opérations de la purge légale; grâce à laquelle les biens dont il s'agit seront attribués nets de toute charge culturelle, et de toute dette, vont prendre fin, et qu'il y a lieu de procéder, immédiatement, à la dévolution prescrite par la loi, pour agir aussi rapidement que possible.

Le ministre rappelle que les opérations de la purge légale; grâce à laquelle les biens dont il s'agit seront attribués nets de toute charge culturelle, et de toute dette, vont prendre fin, et qu'il y a lieu de procéder, immédiatement, à la dévolution prescrite par la loi, pour agir aussi rapidement que possible.

Le ministre rappelle que les opérations de la purge légale; grâce à laquelle les biens dont il s'agit seront attribués nets de toute charge culturelle, et de toute dette, vont prendre fin, et qu'il y a lieu de procéder, immédiatement, à la dévolution prescrite par la loi, pour agir aussi rapidement que possible.

Le ministre rappelle que les opérations de la purge légale; grâce à laquelle les biens dont il s'agit seront attribués nets de toute charge culturelle, et de toute dette, vont prendre fin, et qu'il y a lieu de procéder, immédiatement, à la dévolution prescrite par la loi, pour agir aussi rapidement que possible.

Le ministre rappelle que les opérations de la purge légale; grâce à laquelle les biens dont il s'agit seront attribués nets de toute charge culturelle, et de toute dette, vont prendre fin, et qu'il y a lieu de procéder, immédiatement, à la dévolution prescrite par la loi, pour agir aussi rapidement que possible.

Les attributions des biens ecclésiastiques

Paris, 2 juillet. — Le Ministère des Cultes vient d'adresser, aux préfets, une circulaire relative aux attributions des biens ecclésiastiques. Cette circulaire, dit un communiqué, a pour objet de donner, aux préfets, des instructions précises pour la préparation des décrets qui devront opérer la dévolution des anciens patrimoines des fabriciennes.

Le ministre rappelle que les opérations de la purge légale; grâce à laquelle les biens dont il s'agit seront attribués nets de toute charge culturelle, et de toute dette, vont prendre fin, et qu'il y a lieu de procéder, immédiatement, à la dévolution prescrite par la loi, pour agir aussi rapidement que possible.

Le ministre rappelle que les opérations de la purge légale; grâce à laquelle les biens dont il s'agit seront attribués nets de toute charge culturelle, et de toute dette, vont prendre fin, et qu'il y a lieu de procéder, immédiatement, à la dévolution prescrite par la loi, pour agir aussi rapidement que possible.

Le ministre rappelle que les opérations de la purge légale; grâce à laquelle les biens dont il s'agit seront attribués nets de toute charge culturelle, et de toute dette, vont prendre fin, et qu'il y a lieu de procéder, immédiatement, à la dévolution prescrite par la loi, pour agir aussi rapidement que possible.

Le ministre rappelle que les opérations de la purge légale; grâce à laquelle les biens dont il s'agit seront attribués nets de toute charge culturelle, et de toute dette, vont prendre fin, et qu'il y a lieu de procéder, immédiatement, à la dévolution prescrite par la loi, pour agir aussi rapidement que possible.

Le ministre rappelle que les opérations de la purge légale; grâce à laquelle les biens dont il s'agit seront attribués nets de toute charge culturelle, et de toute dette, vont prendre fin, et qu'il y a lieu de procéder, immédiatement, à la dévolution prescrite par la loi, pour agir aussi rapidement que possible.

Le ministre rappelle que les opérations de la purge légale; grâce à laquelle les biens dont il s'agit seront attribués nets de toute charge culturelle, et de toute dette, vont prendre fin, et qu'il y a lieu de procéder, immédiatement, à la dévolution prescrite par la loi, pour agir aussi rapidement que possible.

Le ministre rappelle que les opérations de la purge légale; grâce à laquelle les biens dont il s'agit seront attribués nets de toute charge culturelle, et de toute dette, vont prendre fin, et qu'il y a lieu de procéder, immédiatement, à la dévolution prescrite par la loi, pour agir aussi rapidement que possible.